

PAPOTAGE INTERNATIONAL DIJON

Association loi 1901

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Date : 24 juillet 2025

Lieu : Visioconférence

Présidente : Bérange Cancès

Secrétaire de séance : Sébastien Genlot

1 OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 14h00 par la présidente de l'association, Bérange Cancès, qui remercie les membres présents.

La liste d'émargement atteste de la présence des deux membres du Bureau de l'association.

Le quorum prévu par les statuts est atteint.

2 ORDRE DU JOUR

Présentation des raisons de la convocation de l'AGE :

Préparation de l'assemblée générale ordinaire prévue mi-septembre (date exacte à définir).

Vote des résolutions suivantes :

Modifications des statuts de l'association.

Actualisation du règlement intérieur

Possibilité pour les membres d'effectuer un don.

Questions diverses

Clôture de l'AGE

3 DELIBERATIONS

Votes

- Statuts de l'association, la présidente présente les modifications proposées, notamment :

Article 6 -> « L'association accepte également les **dons manuels**, qui peuvent être effectués par les membres ou toute autre personne ou organisme souhaitant soutenir ses actions. Ces dons ne confèrent aucun avantage particulier et ne conditionnent pas l'adhésion. Leur usage est précisé dans les rapports financiers présentés à l'Assemblée Générale. »

Article 7 -> « La sortie volontaire du groupe WhatsApp principal de l'association est considérée comme une **démission** de l'association, sauf demande explicite contraire ou justification communiquée à l'équipe dirigeante. »

Article 9 -> « L'association est dirigée par un **Conseil d'Administration** composé de 2 membres, élu.e.s pour une durée de 2 ans.

Le Conseil élit un **Bureau**, au minimum composé :

- d'un.e Président.e,
- d'un.e Secrétaire,
- d'un.e Trésorier.e.

Une même personne peut exercer plusieurs fonctions au sein du Bureau, sous réserve de l'accord du Conseil. Cette possibilité vise à garantir la continuité de fonctionnement de l'association en cas d'effectif réduit. »

Article 11

Article 12

Les membres présents votent à main levée :

Pour : 2	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

→ La résolution est adoptée

- Le nouveau règlement, transmis en amont par email, est présenté. Il inclut :
 - Des mesures de respect, de sécurité, de confidentialité
 - L'interdiction de tout comportement déplacé, notamment à caractère romantique ou insistant
 - L'obligation de flouter les visages sur les photos publiées

Les membres présents votent à main levée :

Pour : 2	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

→ La résolution est adoptée

- Mise en place de la cagnotte en ligne sur le site TRIBEE.

Les membres présents votent à main levée :

Pour : 2	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

→ La résolution est adoptée

4 QUESTIONS DIVERSES

Non

5 CLOTURE DE LA SEANCE

La présidente remercie les participants pour leur présence et leur engagement. La séance est levée à 15h00.

Fait à Dijon, le 24 juillet 2025

La présidente et trésorière : *Bérandère Cancès*



Le secrétaire de séance : *Sébastien Genelot*



Pièces jointes :

- Statuts modifiés
- Règlement intérieur actualisé